

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 Définitions

- 1.1 Aux fins des présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées, "Conditions de vente"), les termes suivants auront la signification qui leur est attribuée ci-après :
- «Vendeur» ou «Label» : indique Label S.p.A.
 - «Acquéreur» : indique toute société, organisme ou personne morale qui acquiert les Produits du Vendeur ;
 - «Produits» : indique les biens produits et/ou assemblés et vendus par le Vendeur ;
 - «Commande(s)» : indique chaque proposition d'achat des Produits transmise par l'Acquéreur au Vendeur via fax ou e-mail ;
 - «Vente/s» : indique chaque contrat de vente conclu à la suite de la réception de la part de l'Acquéreur de l'acceptation écrite de chaque Commande, émise par le Vendeur.

2 Domaine d'application

- 2.1 Les présentes Conditions de Vente s'appliquent à toutes les Ventes de Produits conclues dans le monde entier. Au cas où des conditions spéciales dérogeant aux présentes Conditions de Vente seraient convenues par écrit et signées par le Vendeur et par l'Acquéreur, ces conditions spéciales prévaudront et remplaceront ou intégreront les dispositions des présentes Conditions de Vente.
- 2.2 Le Vendeur se réserve le droit d'ajouter, modifier ou éliminer des prévisions individuelles des présentes Conditions de Vente, étant entendu que ces ajouts, modifications ou effacements s'appliqueront à toutes les Ventes conclues à compter du trentième jour après la notification à l'Acquéreur des nouvelles Conditions de Vente.

3 Commandes et Ventes

- 3.1 L'Acquéreur devra transmettre les Commandes au Vendeur via e-mail à l'adresse suivante ordini@labelspa.it, ou via fax au numéro suivant [+39 0521 675222] en indiquant expressément : la date de livraison prévue, la description des Produits, la quantité demandée, le prix et les conditions de livraison.
- 3.2 Chaque Commande reçue par Label sera traitée et (i) acceptée moyennant l'émission d'une confirmation de commande ou (ii) rejetée moyennant l'émission d'un rapport de refus. Il est entendu qu'en cas de discordance entre la date de livraison indiquée sur la Commande et la date de livraison spécifiée sur la confirmation de commande, cette dernière prévaudra.
- 3.3 Le Vendeur pourra, pour des raisons spécifiques liées à ses exigences de production ou au marché relatif, fournir l'Acquéreur par l'intermédiaire de toute autre société appartenant au Groupe Label.
- 3.2 La Vente devra être considérée comme conclue, selon les termes et les conditions établies sur la Commande, au moment où l'Acquéreur reçoit, de la part du Vendeur, une confirmation écrite (confirmation qui pourra aussi être envoyée via e-mail, fax ou autres moyens télématiques) ou, en l'absence de cette confirmation écrite, au moment où les Produits sont livrés à l'Acquéreur.
- 3.5 Les Commandes régulièrement acceptées par le Vendeur ne pourront être annulées par l'Acquéreur sans le consentement écrit du Vendeur.

4 Prix des Produits

- 4.1 Les prix des Produits seront ceux indiqués sur le tarif du Vendeur en vigueur au moment de l'envoi de la Commande de la part de l'Acquéreur ou, au cas où le Produit ne serait pas inséré dans le tarif ou que le tarif ne serait pas disponible, ceux indiqués sur la Commande et confirmés par écrit par le Vendeur dans la confirmation de Commande. Ces prix seront calculés Ex Works (ICC INCOTERMS 2010), nets de TVA et de tout rabais.
- 4.2 Le Vendeur se réserve le droit de modifier unilatéralement les prix reportés sur le tarif. La modification sera communiquée à l'Acquéreur et s'appliquera à toutes les Commandes reçues par le Vendeur après la date à laquelle la modification a été communiquée à l'Acquéreur.
- 4.3 Chaque vente de Produits sera sujette aux termes et conditions de garantie établies dans l'article 8 suivant.

5 Livraison

- 5.1 La livraison des Produits sera effectuée Ex Works (ICC INCOTERMS 2010). Les risques relatifs à la perte des Produits seront transférés à l'Acquéreur au moment de la consignation auprès de l'établissement du Vendeur. Les moyens de transport seront sélectionnés par le Vendeur en tenant compte de leur pertinence relativement aux Produits spécifiques à livrer.

6 Paiements

- 6.1 Le Vendeur établira les factures relatives au moment de l'acceptation de la Commande.
- 6.2 Les paiements devront être effectués en Euros et nécessairement dans un délai de 30 jours à compter du dernier jour du mois où la facture a été transmise du Vendeur à l'Acquéreur.
- 6.3 Le non paiement dans les délais convenus donnera le droit au Vendeur (i) de demander à l'Acquéreur le paiement des intérêts moratoires au taux établi par le D. Législatif. 231/02 et modifications successives ; (i) de suspendre la livraison des Produits et (ii) de résilier toute Vente conclue. La suspension de la livraison des Produits ou la résiliation de toute Vente ne donnera pas le droit à l'Acquéreur d'exiger un dédommagement.

- 6.4 Le Vendeur maintiendra la propriété des Produits jusqu'au paiement intégral du prix relatif. L'Acquéreur devra réaliser tous les accomplissements nécessaires requis par les lois locales afin de rendre valable et exécutable à l'égard de tous les tiers la présente clause de réserve de propriété, même en effectuant l'inscription de cette réserve sur les registres prévus à cet effet, si requis localement.

- 6.5 Toute compensation entre les sommes dues par l'Acquéreur au Vendeur et les sommes dues par le Vendeur à l'Acquéreur n'est pas autorisée.

- 6.6 Toute réclamation relative aux Produits et/ou à la livraison de ceux-ci ne pourra en aucun cas justifier la suspension ou le retard dans le paiement.

7 Non conformité

- 7.1 Toute non conformité des Produits livrés à l'Acquéreur par rapport au type et à la quantité indiquée sur la Commande devra être dénoncée par écrit au Vendeur dans les cinq jours à compter de la livraison des Produits, de la part de l'Acquéreur. Au cas où la dénonciation ne serait pas communiquée dans le délai susdit, les Produits livrés seront considérés comme conformes à ceux commandés.

8 Garantie

- 8.1 Sauf accord contraire entre les parties, le Vendeur garantit que les Produits sont exempts de vices/défauts pour une période de 24 mois à compter de la date de la facture établie par le Vendeur.
- 8.2 La garantie ne fonctionnera pas à l'égard des Produits dont les défauts sont dus à : (i) absence de maintenance ou utilisation impropre ; (ii) non-respect des instructions du Vendeur relatives au fonctionnement, maintenance et à la conservation des Produits ; (iii) réparations ou modifications apportées par l'Acquéreur ou par des sujets tiers sans l'autorisation préalable écrite du Vendeur.
- 8.3 À condition que la réclamation de l'Acquéreur soit couverte par la garantie, le Vendeur s'engagera, à sa discrétion, à remplacer ou réparer chaque Produit ou les pièces de celui-ci présentant des vices ou des défauts.
- 8.4 Les expéditions de l'Acquéreur au Vendeur et du Vendeur à l'Acquéreur, des Produits objets de réclamation seront effectuées aux frais et à la charge de l'Acquéreur, sauf accord contraire entre les parties.
- 8.5 Mis à part les indications prévues à l'art. 8.3 précédent et sauf en cas de dol ou de faute grave, le Vendeur ne sera responsable d'aucun dommage aux choses ou aux personnes dérivant et/ou lié aux vices des Produits, sauf au cas où cela serait prescrit par des dispositions de loi inéluctables. Dans tous les cas, le Vendeur ne sera pas tenu pour responsable en cas de dommages indirects ou subséquents de toute nature comme, à titre d'exemple, les pertes dérivant d'inactivité ou de manque à gagner.
- 8.6 Dans tous les cas, le droit de l'Acquéreur au dédommagement sera limité à un montant maximum équivalent à la valeur des Produits présentant des défauts ou des vices.

9 Droits de propriété intellectuelle

- 9.1 Label est le titulaire exclusif des droits de propriété intellectuelle relatifs aux Produits. Leur communication ou utilisation dans le cadre des présentes Conditions de Vente ne crée, à l'égard de ceux-ci, aucun droit ou revendication pour l'Acquéreur. L'Acquéreur s'oblige à n'accomplir aucun acte incompatible avec le titre de ces droits de propriété intellectuelle.
- 9.2 La livraison des Produits n'entraîne aucun transfert du copyright relatif. Le copyright sur les Produits reste la propriété exclusive du Vendeur. L'Acquéreur ne devra en aucune façon imiter ou copier les Produits ou toute autre partie essentielle des marques, dessins, modèles, brevets et en particulier le logiciel et le firmware.

10 Confidentialité

- 10.1 L'Acquéreur s'engage à maintenir réservée et à ne pas divulguer à des tiers toute information dont, à titre d'exemple et sans s'y limiter, les marques, la documentation technique, les dessins, le savoir-faire, les données et la correspondance, révélée par le Vendeur à l'Acquéreur ou dont l'Acquéreur ait pris connaissance durant ou à la suite d'une Vente, indépendamment du fait qu'elle soit marquée ou non comme "Information Confidentielle".
- 10.2 L'Acquéreur s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à maintenir la confidentialité de ces Informations Confidentielles et à ne révéler ces dernières qu'à ses employés et dans les limites où cette révélation est nécessaire aux fins de l'accomplissement des obligations prévues par les présentes Conditions de Vente.

11 Domicile légal, loi applicable et juridiction compétente

- 11.1 Le Vendeur est légalement domicilié auprès de son siège principal.
- 11.2 Les présentes Conditions de Vente et chaque Vente seront réglées par, et interprétées conformément à la Loi Italienne. La Convention de Vienne de 1980 sur les contrats de vente internationaux est expressément exclue.
- 11.3 Tout litige dérivant de ou lié aux présentes Conditions de Vente et/ou à chaque Vente sera sujet à la juridiction exclusive du Tribunal de Parme.
- 11.4 Mis à part les indications prévues à l'article 11.3 précédent, le Vendeur se réserve le droit, lorsque promoteur d'une action légale en qualité d'acteur, d'introduire cette action auprès du lieu de résidence de l'Acquéreur, en Italie ou à l'étranger.